

LE PETIT LUSSANTAIS

ÉDITION 1er Semestre 2025

Le Journal d'information de la commune de Lussant

SOMMAIRE



SOMMAIRE

- 1 - Hommage à Jacques Gontier
- 2 - Actualités Municipales
- 4 - Prévention Santé
- 6 - Vie Associative
- 7 - Evénements de l'été
- 8 - Informations de la com-



Mairie de Lussant
40 Grand Rue
17430 Lussant
05 46 83 42 52

Horaires d'ouvertures :
Mairie :
Lundi à Vendredi : 9h - 12h

Poste :
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
9h-12h
Samedi : 9h30 - 11h30

Hommage à Jacques GONTIER 2005-2025

En tant que Première Adjointe, je prends la plume aujourd'hui pour un dernier hommage à notre maire Jacques GONTIER, auquel s'associe le conseil, qui s'est éteint le 9 mars de cette année. Il a été l'âme et la boussole de notre commune pendant 20 ans. L'image de son sourire accueillant et de son pas tranquille flottent encore dans les couloirs de la mairie et dans les rues du village. Au cours de ses quatre mandats de maire, Jacques s'est investi pleinement pour inscrire cette commune dans l'avenir en la dotant d'équipements modernes et en pensant au bien-être de ses concitoyens.

Son engagement et son ambition pour le village resteront gravés dans la pierre avec la réhabilitation de la Vieille Halle en salle culturelle et polyvalente d'un nouveau Coeur de Bourg le long de la Grand'Rue afin de développer l'habitat et l'activité commerciale.

Son intérêt pour la jeunesse s'est concrétisé en 2024 avec l'achat et l'installation du City Stade et de l'aire de jeux pour les plus petits.

Des investissements lourds pour la commune qu'il a soutenu jusqu'au bout. Jacques Gontier a souhaité favoriser des ouvertures culturelles pour les habitants de Lussant, en accueillant chaque année, des spectacles musicaux et théâtraux (programme estival de la CARO, partenariat avec la Coupe d'Or de Rochefort). Il a toujours porté dans son cœur l'école dont il a accompagné les différentes évolutions dans le cadre du Regroupement Pédagogique avec Moragne et Saint Coutant Le Grand.

Homme généreux, sensible aux enjeux sociaux il a encouragé les partenariats associatifs pour la prise en charge éducative et de loisirs des enfants, l'aide sociale et alimentaire, les activités sportives et de loisirs et les Anciens Combattants. Tous lui en sont reconnaissants.

Un Dernier mot pour souligner l'esprit d'émulation que Jacques Gontier a su susciter au sein de l'équipe de la mairie permettant à ses collaboratrices et aux agents municipaux de donner le meilleur d'eux-mêmes dans l'accomplissement de leurs tâches et d'offrir un accueil mettant en valeur le sens du service public.

J'ai eu l'honneur de travailler avec Jacques Gontier, l'équipe de la mairie et le Conseil Municipal, pendant plusieurs mandats et nous avons partagé son engagement et son intérêt pour la collectivité.

Que de choses, adjoints et conseillers, nous devons.

Merci à toi Jacques pour tout ce temps et cette énergie au service des Lussantais.

Lyne PILLET



ELECTIONS MUNICIPALES anticipées à LUSSANT

Suite au décès de notre maire survenu en cours de mandat, des élections municipales anticipées vont avoir lieu. Le 8 juin 2025, les habitants de LUSSANT vont devoir se rendre aux urnes pour choisir un nouveau maire et une nouvelle équipe municipale jusqu'en mars 2026. Date à laquelle auront lieu les élections municipales nationales.

L'élection se réalisera au scrutin de liste à deux tours, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Les élections auront lieu le dimanche 8 juin 2025 de 8 heures à 18 heures dans le bureau de vote de la commune (au sein de la mairie). Il sera procédé à l'élection de 15 conseillers municipaux et de 2 conseillers communautaires.

Les déclarations de candidatures sont obligatoires et devaient être déposées en Sous-Préfecture de Rochefort au plus tard le jeudi 22 mai.

Les candidats doivent se présenter sur des listes complètes. Les candidatures isolées sont interdites.

Les listes doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe au premier et second tour.

La campagne électorale pour le premier tour sera ouverte le lundi 26 mai 2025 à zéro heure et s'achèvera le samedi 7 juin 2025 à zéro heure.

Pour VOTER la PRÉSENTATION de VOTRE PIÈCE d'IDENTITÉ est OBLIGATOIRE.

L'arrêté n° 13/2025 portant convocation des électeurs et fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature est consultable via l'application Panneau Pocket téléchargeable sur tous les smartphones ainsi que sur la page d'accueil du Site de la Mairie de Lussant sur internet.

ARRETE MUNICIPAL N° 28/2024 prescrivant la LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

Cet arrêté décline toutes les nuisances sonores qu'elles proviennent d'établissements publics ou de particuliers.

Nous pouvons citer :

- L'interdiction de l'usage de tout avertisseur sonore, sauf en cas de danger immédiat
- Les horaires autorisés pour les travaux de bricolage ou de jardinage par les particuliers à l'aide d'outils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, débroussailleuse, ainsi que les perceuses, scies mécaniques etc... Ces horaires sont les suivants :

- de 8h30 à 12h et de 14h à 19h du lundi au vendredi
- de 9h à 12h et de 14h à 19h les samedis
- de 10h à 12h les dimanches et jours fériés

- L'obligation pour les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

L'aboiement n'est pas en soi sanctionné : un chien a le droit d'aboyer. C'est un comportement normal de l'animal. Un aboiement fréquent ou trop intensif pourra néanmoins faire l'objet de sanctions si certaines conditions sont remplies.

L'article R1336-5 du Code de la Santé publique définit la nuisance sonore : « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »

Arrêté consultable sur le site de la mairie de Lussant (Vie municipale - arrêtés municipaux) et panneaux d'affichage municipaux.

Comptage routier sur la Grand'rue en mars 2025

De nombreux lussantais ont interpellé la Mairie sur la difficulté et la dangerosité d'accéder à la Grand'rue et de s'insérer dans la circulation à partir des 11 rues ou impasses adjacentes.

La RD739 qui traverse Lussant prend le nom de Grand'rue. Le service des Infrastructures Départementales en a donc été avisé. Le 6 décembre 2024, Monsieur GEAI - responsable de l'Agence Territoriale d'ÉCHILLAIS - est venu sur place pour lister les points les plus dangereux et proposer des aménagements.

C'est ainsi que certains arbres pouvant gêner la visibilité ont fait l'objet d'une étude : en effet, ces tilleuls faisant partie du patrimoine, sont classés et ne peuvent être abattus que s'ils sont malades ou reconnus comme potentiellement dangereux. La mairie a adressé une demande d'autorisation préalable à l'abattage de 4 arbres (sortie de l'Impasse des Fontenelles et sortie du Queureu de la Sucrierie) à Monsieur le Préfet de Charente Maritime.

Les derniers comptages routiers remontant à 2012 et 2023, une nouvelle évaluation du trafic routier a été proposée. Un comptage en 3 points : 1) entrée du village de Rochefort vers St Jean d'Angély, 2) milieu du village au niveau du carrefour de la mairie

3) entrée du village dans le sens St Jean d'Angély vers Rochefort, a ainsi été effectué sur une période de 8 jours entre le 12 et le 19 mars 2025.

Monsieur GEAI a présenté les résultats de ce comptage le 2 mai à la Mairie.

Ce comptage a dénombré près de 7500 véhicules/jour, ce qui serait en baisse par rapport à 2023 où l'on avait comptabilisé plus de 9 000 véhicules / jour mais le comptage avait été fait

sur 15 jours en période estivale.

Concernant les Poids Lourds, des précisions devront nous être apportées puisqu'on dénombre entre 6,7 et 8,7 % de débits moyens de Poids Lourds aux entrées de commune en provenance de Saint Jean d'Angély ou de Rochefort contre 18,5 % de Poids Lourds au niveau du carrefour de la Mairie, nombre en augmentation !!!

Ce qui est préoccupant c'est une vitesse de référence des véhicules à 61 kms/h ce qui rend encore plus dangereuse la traversée de la Grand'rue.

L'exploitation de ces données nous a permis d'examiner différents dispositifs spécifiques adaptés à une route départementale portant sur la réalisation de 2 ou 3 traversées en 2 temps qui pourraient être envisagés :

- aux abords de la boulangerie (reprise éventuelle de l'îlot existant).

- aux abords du Coeur de Bourg/Bar-Tabac/Mairie ou

- aux abords de la salle des fêtes/restaurant

Ceci dans le but de « contraindre » les usagers à respecter les 50km/h autorisés.

Le service départemental peut se charger gratuitement d'une étude de faisabilité concernant ces aménagements et du suivi des travaux. Pour autant les subventions départementales sont actuellement limitées au maximum à 45 % du montant des travaux, le solde restera à la charge de la commune ce qui implique un investissement financier important que le futur Conseil Municipal devra prévoir pour améliorer la traversée de Lussant.

AXE CYCLABLE TONNAY CHARENTE - LUSSANT (en passant par CABARIOT)

Nous vous avons déjà parlé de cet axe cyclable dans « Le Petit Lussantais » fin 2024.

Afin de répondre aux difficultés de circulation pour les cyclistes :

Le 26 mars 2025 les représentants de la CARO (Communauté Agglomération Rochefort Océan) à l'initiative du projet, les élus et les représentants d'agriculteurs ont prévu d'autres dispositifs :

- Apposer une signalétique « route partagée » avec les cyclistes

- Une bande de résine pour marquer l'entrée dans une nouvelle zone sera placée au niveau du pont au dessus de l'autoroute.

- Trois chicanes décalées pour contraindre la vitesse à 50km/h mais franchissables par les engins agricoles.

- Des panneaux « interdit Poids Lourds » sauf riverains ou desserte locale seront placés sur la D739 au niveau de la route des Sablières et de l'entreprise Univers Remorques.

Le piquetage de préparation pour la réalisation de ces aménagements aura lieu le 19 mai à 14 h.

Quant aux travaux, ils seront réalisés en juin 2025 de manière à gêner le moins possible les agriculteurs et les riverains qui en seront informés une semaine avant l'intervention.

Ces aménagements et leur réalisation sont pris en charge par la CARO dont le souci est de développer et de sécuriser la pratique cyclable sur l'agglomération aussi bien pour les loisirs que pour l'usage quotidien.

PREVENTION SANTÉ VACCINATION

La vaccination ne concerne pas que les enfants et la mise à jour à l'âge adulte est importante, car la protection conférée par certains vaccins ne dure pas toute la vie.



RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Grippe saisonnière : Tous les ans pour les personnes atteintes d'une maladie chronique sévère et/ou d'obésité, en cas de grossesse, ou en contact étroit avec une personne fragile dans leur entourage.

COVID-19 : Tous les adultes sont éligibles à la vaccination depuis mai 2021 et au rappel depuis septembre 2022.

Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Coqueluche : Rappels à 25 ans et 45 ans. 65 ans puis tous les dix ans

Le vaccin ROR (Rougeole-Oreillons-Rubéole) : essentiel pour les femmes en âge d'avoir un enfant

Les adultes nés après 1980 ont été insuffisamment immunisés contre la **rubéole**, les **oreillons** et la **rougeole**. Ils doivent recevoir une seconde injection s'ils ont déjà été vaccinés dans l'enfance.

Méningites et septicémies à méningocoque ACWY : Pour les adultes non vaccinés dans l'enfance ou l'adolescence, la vaccination est recommandée jusqu'à 24 ans inclus.

Coqueluche : Un rappel vaccinal contre la coqueluche est recommandé pour tous les adultes de 25 ans (avec **ratrapage** jusqu'à 39 ans). Les femmes enceintes doivent être vaccinées à chaque grossesse. Un rappel doit être envisagé pour les membres de l'entourage familial des femmes enceintes non vaccinés au cours des dix dernières années si la femme n'a pas été vaccinée pendant la grossesse ou si elle a été vaccinée moins d'un mois avant l'accouchement. La vaccination doit également être proposée à la mère venant d'accoucher si elle n'a pas été vaccinée pendant la grossesse, même si elle allaite son enfant.

Hépatite B : Pour les adultes non vaccinés et exposés à un risque accru de contamination :

- ayant des relations sexuelles avec des partenaires multiples ;
- usagers de drogues injectables ;
- susceptibles de recevoir des transfusions ou des médicaments dérivés du sang (hémophiles, dialysés, **insuffisants rénaux**, etc.) ;

- candidats à une greffe d'organe, de tissu ou de cellules ;

• Infections à Papillomavirus humain (HPV) : Pour les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, jusqu'à l'âge de 26 ans.

• Méningites et septicémies à méningocoque (ACYW135, B) : La vaccination contre les méningocoques de **sérogroupe** A, C, Y et W (vaccin **tétravalent** ACYW135) et la vaccination contre les méningocoques de **sérogroupe** B peuvent être recommandées chez des adultes :

- présentant certaines maladies du sang. Ces vaccinations peuvent également être organisées par les autorités sanitaires s'il existe des cas groupés ou en situation d'épidémie.

• Zona pour les personnes de plus de 65 ans la vaccination est recommandée pour éviter les douleurs liées, de plus une étude Américaine indique que ce vaccin diminuera les risques de la maladie d'Alzheimer.

- Si vous ne savez pas où vous en êtes voyez avec votre Médecin votre Infirmier ou votre Pharmacien, ils sont habilités à prescrire et à vacciner



BROYAGE DES DÉCHETS VERTS

Organisée à l'occasion de l'OPERATION NOVEMBRE VERT une journée broyage des déchets verts a eu lieu le mercredi 13 novembre 2024 et a remporté un vif succès pour une première édition !

Cette action, à l'initiative de la CARO - Communauté Agglomération Rochefort Océan - consistait à mettre gracieusement à disposition des communes qui le souhaitent, un broyeur de végétaux acceptant des branchages jusqu'à 15 cm de diamètre.

Les habitants de la commune ayant été prévenus en amont, par le biais du Petit Lussantais, affichage et flyers plusieurs semaines avant, l'opération s'est déroulée sur le site des Fontenelles (derrière la Mairie). Chacun pouvant donc s'organiser pour préparer et stocker les branches à couper qui ont été transformées en broyat, idéal pour pailler les plantations.

Certains Lussantais auraient souhaité que cette action se déroule un samedi. Cette proposition a été rapportée auprès de la CARO afin de permettre à de plus nombreux habitants d'en profiter. Souhaitons juste que cette initiative soit reconduite en 2025.

OPERATION « J'AIME LA NATURE PROPRE » à LUSSANT

Le Conseil Municipal avec l'Association communale de La Chasse ont organisé sur 2 journées le Ramassage des déchets sauvages sur la commune.

Vendredi 28 mars l'après midi : tous les enfants de l'Ecole Primaire ont participé au ramassage avec leurs enseignantes, quelques parents et les élus.

Dans les alentours du bourg et les rues adjacentes, 2 kilos de déchets plus 2kg 500 de canettes en métal ont été récupérés. Afin de féliciter les enfants et de remercier les encadrants un goûter leur a été offert par la mairie dans la cour de l'école. Pour encourager les enfants dans cette démarche civique, la Fédération de la Chasse a remis un diplôme à chacun.

Samedi 29 mars au matin : 17 personnes dont 6 enfants ont rallié la mairie pour participer au ramassage, répartis en 3 groupes sur 3 circuits de la Grand'rue aux hameaux par les routes de campagne.

Retour à 12h à la Vieille Halle pour la pesée et partager un verre de l'amitié.

Nous avons récolté 71kg de déchets et 2,8 kg de canettes métal.

L'ambiance était sympathique et dynamique malgré un temps maussade.

Le bilan encourageant nous permet d'envisager d'autres opérations afin de préserver la Nature Propre sur notre commune.

Un grand merci à tous les participants.



ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

LE CLUB des AINÉS de LUSSANT

Le CLUB des AINÉS de LUSSANT se réunit tous les jeudis après midi de 14h à 19h à la Maison des ASSOCIATIONS : 28 Grand'rue à LUSSANT. Hélyette BILLAUD qui l'anime depuis 20 ans propose des jeux de société: - belote - tarot – scrabble.

Cette bonne fée prépare chaque jeudi des boissons et des gâteaux pour partager en douceur ce moment de convivialité avec les aînés du village et des alentours.

Des repas conviviaux sont offerts aux adhérents pour Pâques, à l'Assemblée générale et pour Noël.

Selon les souhaits des adhérents et leur participation d'autres activités peuvent être organisées : lotos, spectacle , petits voyages au cours de l'année.

Cette année 25 personnes fréquentent le CLUB.

Hélyette vous accueille avec bonheur et bonne humeur si vous souhaitez échanger, partager, jouer ou proposer d'autres activités ou sorties.

N°tel. 06 81 80 50 78



KARATÉ CLUB LUSSANTAIS

En tant que président et enseignant passionné de MMA et de Luta Livre, je vous invite à venir découvrir le Karaté Club Lussantais, un club où l'énergie, la rigueur et la passion des sports de combat se rencontrent. Créé en 2009, nous enseignons trois disciplines complémentaires :

- le karaté contact, puissant mélange de karaté traditionnel, de kick-boxing et de full contact
- le karaté mix, version du MMA dispensée au sein de la fédération française de karaté et disciplines associées, intégrant des techniques de percussion, de projec-tion et de sol
- la Luta Livre, art brésilien du grappling axé sur les soumissions et le contrôle au sol Les cours s'adressent à tous, enfants comme adultes, débutants ou confirmés, dans une ambiance respectueuse et conviviale, portée par nos deux moniteurs, Fabrice et Jean-Charles. Les entraînements ont lieu à la Vieille Halle de Lussant :
 - le lundi pour les enfants (18:00-19:15) et les amateurs de full contact (19:30-21:00),
 - le jeudi pour les pratiquants de karaté mix/MMA (19:30-21:00),
 - et le vendredi pour les passionnés de Luta Livre (18:30-20:00). Plus qu'un simple club, le Karaté Club Lussantais est un lieu de partage et d'émula-tion, où chacun progresse à son rythme !

Renseignements : 06.63.12.38.99 / 06.15.39.09.99

Réseaux sociaux : Facebook (Karaté Club Lussantais) Instagram (karateclublussantais)

ÉVÈNEMENT DE L'ÉTÉ



La Communauté d'Agglomération
ROCHEFORT OCEAN programme
des spectacles qui sont présentés
sur les communes de la CARO
pendant l'été.

LE MERCREDI 16 JUILLET 2025

LUSSANT accueillera
un RENDEZ-VOUS ELECTRO

Le concert aura lieu dans le
JARDIN DU PRESBYTÈRE

ENEZ NOMBREUX profiter du son des élèves de l'ELECTRO SCHOOL
puis découvrir LES FRÈRES JACK FRUITS en DJ set De 20h à 00h

La restauration sera assurée avec des Food Truck. Les associations du Club des Aînés et de la Chasse tiendront la buvette.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

- GRALL AMBOVOI Naira, Catherine née 22/09/2024
- BRISSIAUD Malone et Charlie nées 14/12/2024
- BERNARDEAU Téléo né 24/01/2025
- TEXIER CHEMINADE Malya, Sophie, Nathalie, Tara, Lola née 18/03/2025
- GILBERT Elijah, Dari, Hervé, Jean-Claude né 29/03/2025
- REMANDE Noé, Jules né 09/04/2025



MARIAGES :

- Le 26/04/2025 : Mr LOMERS Jean-Christophe et Mme LEBAS Christel
- Le 26/04/2025 : Mr BOISSERAND Philippe et Mme LE BAUBE Nathalie



PACS :

- Le 21/11/2024 : Mr BERNARDEAU Roman et Mme LAPÔTRE Julie
- Le 23/05/2025 : Mr CHARDONNIER Aurélien et Mme MASSON ENAUD Coralie

DÉCÈS :

Décès :

- Le 15/07/2024 Mme CHARRIN Charline
- Le 3/12/2024 Mr MESLE Jean-Claude
- Le 20/01/2025 Mme VINET Jacqueline
- Le 28/01/2025 Mr PAJAUD Jean-Noël
- Le 09/03/2025 Mr GONTIER Jacques



C'EST LE PRINTEMPS !

A NOTER :

L'équipe d'agents techniques municipaux est renforcée depuis le 2 mai 2025 par un nouvel agent Lussantais :

Monsieur Kévin DUMAND pour un contrat saisonnier.

Merci à tous de lui réserver votre meilleur accueil.



Un grand merci à notre artiste local qui embellit notre Grand'Rue
Chez Cathy et Jean-Michel au n°63.